Montaigne

De la liberté de conscience. *Essais*, livre II, chapitre XIX

Roselyne Dégremont

Philopsis : Revue numérique
https://philopsis.fr

Les articles publiés sur Philopsis sont protégés par le droit d'auteur. Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès des éditeurs et des auteurs. Vous pouvez citer librement cet article en en mentionnant l'auteur et la provenance.

Ceci est un extrait, retrouvez nos documents complets sur philopsis.fr

Le chapitre sur la liberté de conscience, d'environ six pages, est court. Il est court et énigmatique en ce que, s'il développe longuement l'histoire de l'empereur Julien, il n'aborde le thème de la liberté de conscience que dans un court paragraphe final. L'histoire, l'histoire méditée, occupe une place majeure ; la réflexion théorique est repoussée à la fin, et elle est très rapide. A la rigueur, ce que fait Montaigne est essentiellement de réhabiliter Julien l'Apostat, en pays chrétien !

Montaigne part d'une réflexion sur le présent : la France est agitée de guerres civiles. Dans ce contexte, il vaudrait mieux, dit-il, « maintenir la religion et la police ancienne du pays » : autrement dit ne pas s'improviser réformateur ni de la religion, ni de la forme de gouvernement. Observons la religion, respectons les lois et les coutumes de notre pays ! Ce dont il faut se méfier, c'est d'un zèle religieux qui serait si enflammé, si passionné, que pour imposer ce qui pourrait partir d'une bonne intention, on agisse avec violence et injustice, fût-ce malgré soi. Autrement dit, même si l'on peut plaider pour la « liberté de conscience », il ne faudrait pas que cela fût suivi d'un plaidoyer pour la liberté des cultes, celle-ci est trop

dangereuse. Montaigne préfère la stabilité sociale aux initiatives intempestives qui peuvent être prises au nom de la religion.

Pour faire sentir son idée, Montaigne prend l'exemple de l'empereur « Julian » - nous disons maintenant Julien – qui voulut restaurer les cultes des dieux grecs et romains, dans un empire romain qui était devenu chrétien depuis environ quatre décennies. D'abord il énonça un édit de tolérance ; dans ses actes, il ne persécuta jamais les chrétiens. Puis, en essayant de restaurer les temples et de faire revivre des cultes abandonnés, il déclencha contre lui beaucoup de haine ; et il fut tué dans la fleur de l'âge. « La passion pousse hors les bornes de la raison, et leur fait parfois <aux gens bien intentionnés> prendre des conseils injustes, violents et encore téméraires. » (*Essais*, II, 19)

Remettons-nous quelques dates dans la mémoire. L'empereur Constantin s'était converti à la religion chrétienne en 313. Le christianisme devint alors religion de l'empire. Constantin mourut en 337. Julien, né en 332, a vécu délibérément écarté de la cour son enfance, son adolescence. Par une sorte de revirement étonnant, il fut d'abord appelé par l'empereur Constance en 355 à partager avec lui la charge de l'Empire. Constance l'envoya guerroyer en Gaule, ce qu'il fit en remportant surtout des succès. C'est malgré lui qu'il devint empereur, en 361, quand Constance mourut.

Enfant, Julien avait été élevé dans la religion chrétienne ; mais sa double passion pour la philosophie et pour les cultes des dieux grecs et romains, l'avait détaché d'une foi qui, peut-on penser, ne l'avait pas séduit. Avant de devenir le seul empereur de Rome, il avait énoncé un édit de tolérance, en 361 depuis Vienne (en Gaule) : il était notifié que, même au sein du christianisme, chacun pouvait pratiquer le culte de son choix. Devenu empereur, Julien dut d'abord s'occuper de modifier le corps du gouvernement ; il se mit à exercer la justice ; enfin, il entreprit de faire réparer les temples délaissés ou pillés, de restaurer les anciens cultes. C'est sans jamais persécuter qu'il agit, ce que les chrétiens lui ont reproché comme une violence symbolique qui aurait été pire qu'une violence réelle. Il mécontenta aussi, sans l'avoir prévu, les officiants des anciens temples, qui avaient perdu l'habitude de pratiquer les rituels, et sans doute aussi la disposition d'esprit qui justifiait les cultes. Julien proposa aussi au Juifs de retourner sur leurs terres, à leur Dieu. Or rien de tout cela ne fut couronné de succès ; la réticence l'emporta partout. Ce qui fâcha le plus contre lui fut une loi sur l'enseignement, qu'il édicta en 362 : elle exigeait que n'enseignent que des personnes instruites et de bonnes mœurs.

Alors qu'il combattait les Perses, Julien fut transpercé par une lance, et en mourut, le 26 juin 363. Il avait trente et un ans.

Manifestement, Montaigne a lu de près l'histoire de Julien telle que l'a racontée Ammien Marcellin en latin, dans les *Res gestae*, publiées vingt cinq ans après la mort de l'empereur. Ammien Marcellin avait combattu à côté du nouvel empereur en Gaule et avait apprécié sa belle personnalité. À la fin du chapitre, Montaigne compare la tentative de réforme de Julien et la politique des rois. « … L'empereur Julian se sert, pour attiser le trouble de la dissension civile, de cette même recette de liberté de conscience que nos rois viennent d'employer pour l'éteindre. »

Y avait-il dans cet essai de quoi fâcher ? Il faut croire que oui. Car quand Montaigne, voyageant en Italie, dut remettre ses *Essais* aux Inquisiteurs pontificaux, c'est ce chapitre, sur La liberté de conscience, qui lui valut leurs foudres. Au nom du christianisme, une mercuriale, de 1581, qui fut lue devant Montaigne, lui reprochait, entre autres choses, de condamner la torture ; d'inciter la jeunesse à multiplier les expériences ; d'employer le mot « fortune » là où il eût été bon d'user du mot « Providence » ; de recommander d'avoir l'âme nette au moment de prier. Mais, plus gravement, il fut accusé « d'avoir excusé Julien ». C'est que Julien était jugé

Roselyne Dégremont © *Philopsis* – Tous droits réservés

« apostat », ennemi de l'Eglise, damné éternellement. L'Eglise chrétienne ne pouvait accepter que Julien ait coupé le lien qu'avait noué Constantin entre l'Etat et l'Eglise.

Montaigne n'en a pas moins maintenu son essai tel quel.

Pour nous autres philosophes, le cas de Julien l'Apostat est très intéressant. Car, après Marc Aurèle, il représente, fût-ce pour une courte durée, la figure d'un philosophe qui reçoit le pouvoir souverain, et qui tente de l'exercer en homme juste, intègre. Mais si, de Marc Aurèle, nul ne médit ; Julien par contre, a toujours joui d'une bien mauvaise réputation ! Et pourquoi ? Le propos de Montaigne soulève des questions sur le IV° siècle de notre ère, qui a été une période de transition religieuse : le polythéisme d'empire, incluant la divinisation de l'Empereur, à partir de la conversion de Constantin, est abandonné : le christianisme était-il établi depuis assez longtemps, assez adopté partout, pour que la restauration du culte des dieux bouleverse l'équilibre de l'Empire ? La restauration qu'a proposée Julien pouvait-elle être bonne pour l'Etat, pour le peuple ? Pouvait-elle se faire en paix ? La tolérance était-elle possible ? Montaigne dit :

> « Il est certain qu'en ces premiers temps que notre religion commença de gagner autorité avec les lois, le zèle en anima plusieurs contre toutes sortes de livres païens, de quoi les gens de lettres souffrent une merveilleuse (considérable) perte. J'estime que ce désordre a plus porté de nuisance aux lettres que tous les feux des barbares. »

Les combats qu'ont menés les chrétiens contre toutes les autres religions ont été très durs : l'hellénisme était devenu un objet de haine ; des auteurs profanes comme Tacite furent exclus des bibliothèques ; et les autres cultes vivement attaqués, déconsidérés. Dans l'état de choses où Julien grandit, trop à l'écart, il n'a peut-être pas pu mesurer la violence de la lutte des chrétiens contre la culture hellénique, y compris sa forme de religion ; ni prévoir l'échec de sa restauration.

Que fait Montaigne ? En un sens, il exerce sa propre liberté de jugement, faisant la part des témoignages des chroniqueurs qui ont aimé Julien et des invectives des écrivains religieux, chrétiens du temps, qui par ressentiment, le maudissent. Et donc il trace son propre chemin, et dégage l'image qu'il se fait, lui, de cet empereur éphémère.

Ceci est un extrait, retrouvez nos documents complets sur philopsis.fr

Roselyne Dégremont © *Philopsis* – Tous droits réservés